

**GAZODUC S. A. S I O N**

# **56<sup>e</sup> RAPPORT DE GESTION**

**DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018**



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat des administrateurs s'étend sur 4 ans, soit de 2017 à 2021.

MM. Jean-Albert Ferrez	Sogaval, Président	Verbier (jusqu'au 15.05.2018)
François Fellay	Sogaval, Président	Savièse (depuis le 15.05.2018)
Mauricio Ranzi	CIMO, Vice-Président	Monthey
Daniel Antille	Société suisse des Explosifs SA	Brigue
Pierre-Joseph Filippini	Rigips SA	Sion
Patrick Pralong	Sinergy SA	Martigny
Jörg Solèr	Lonza SA	Viège
Maurice Tornay	Ancien conseiller d'Etat	Orsières

## SECRETAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme Valérie Bonvin	esr	Sion
--------------------	-----	------

## ORGANE DE REVISION

Nofival SA à Sion

## GESTION

L'Energie de Sion-Région SA

**Rapport du Conseil d'administration  
à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires  
du 14 mai 2019**

---

## **APPROVISIONNEMENT**

### **Modèle 3+ :**

En 2012, l'ouverture du marché pour les clients process avec une puissance de 150 Nm<sup>3</sup>/h a conduit Gaznat à créer un modèle d'approvisionnement mutualisé avec une personnalisation pour permettre aux distributeurs de disposer de la quantité marché nécessaire pour leurs clients éligibles.

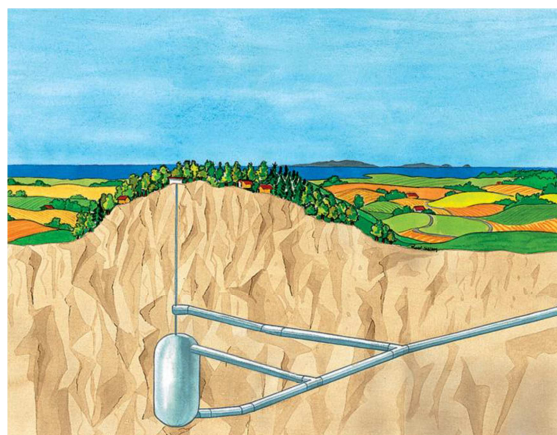
Sous la pression de certains partenaires désirant faire évoluer encore plus les conditions d'approvisionnement, un nouveau modèle 3+ a été élaboré par Gaznat. Celui-ci permet le passage à un approvisionnement structuré et individualisé pour chaque distributeur par l'achat combiné de nouveaux produits à Gaznat.

En mars 2018, le Conseil d'administration de Gazoduc a validé le passage au modèle 3+ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans le cadre du passage à ce modèle, certains partenaires de Gaznat (Energieapro SA, Gazoduc, Groupe E Celsius, SI Sainte Croix, Viteos SA et VO Energie) ont décidé de se regrouper pour confier la gestion d'une partie de leur position gaz ainsi que l'optimisation du transport à Gaznat Négoco. Gazoduc a décidé de rejoindre ce méta-partenaire dont l'objectif est d'unir les forces des partenaires et de profiter de leur complémentarité afin de réduire les coûts liés au modèle 3+. Les partenaires seront traités comme un «client» unique par Gaznat.

### **Projet de stockage de gaz à Oberwald (LRC) :**

Depuis plusieurs années, l'industrie gazière Suisse a lancé diverses études de faisabilité pour le stockage sur le territoire Suisse. Le stockage a pour objectif d'absorber les pointes de consommation, de maintenir la sécurité d'approvisionnement, d'optimiser l'exploitation et d'améliorer l'approvisionnement du pays.

Trois axes ont été étudiés : les cavités salines, le gaz naturel liquéfié (GNL) et le stockage en cavité rocheuse (LRC). Les conditions géologiques ne sont pas favorables aux deux premières solutions, contrairement à la solution LRC favorisée par les roches dures existantes dans les Alpes suisses. L'idée est donc de creuser des cavernes de stockage dans la roche dure sous les Alpes, à plus de 150 m de profondeur.



Technologie de stockage en cavité rocheuse LRC

Après analyse de plusieurs sites, celui d'Oberwald (VS) a été retenu. En mars 2018, Gaznat a obtenu, de la part du Canton du Valais, le permis pour une campagne de forages de reconnaissance dans la région. Le permis est valable 3 ans et le début des travaux est prévu au printemps 2019. Les résultats seront la base nécessaire pour décider de la réalisation de ce projet. La décision sur la faisabilité interviendra au plus tôt en 2020.

Actuellement, le projet LRC est régi dans le cadre d'une convention de collaboration du 23 mars 2009 où chaque société régionale (EGO, Gaznat et GVM) détient 31,5% des droits et obligations du projet et EGZ 5,5%. EGO, Gaznat et EGZ ont donné leur accord de principe pour ces forages à Oberwald. Toutefois, GVM a renoncé à participer à cette nouvelle étape de travaux. Ainsi, la tranche de participation de GVM a été proposée aux actionnaires de Gaznat.

Le Conseil d'administration de Gazoduc SA a décidé de proposer à ses actionnaires preneurs de gaz de participer à la phase I du projet (forages exploratoires, analyses,...).

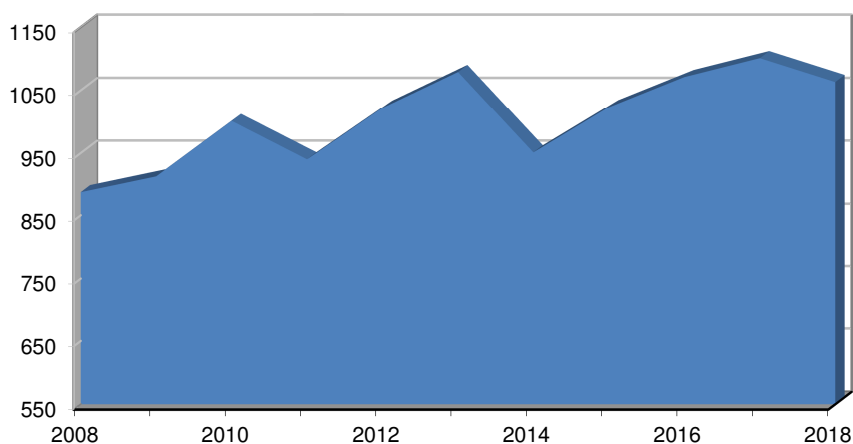
## EXPLOITATION

### Consommations

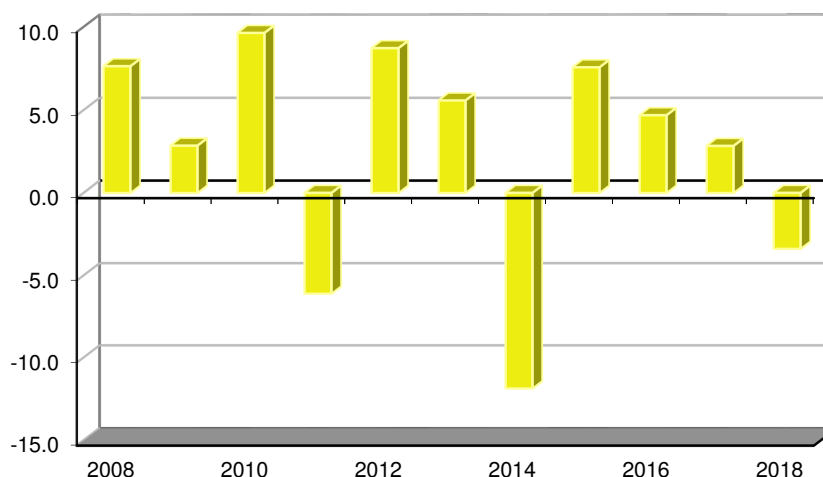
Durant cet exercice, Gaznat SA, actionnaire suisse romand de Swissgas SA, a transporté 12'702 mio de kWh de gaz naturel.

Pour ce qui est de Gazoduc SA, le transport de gaz s'est élevé à 1'063 mio de kWh, contre 1'101 en 2017, soit une diminution de 3.4 %.

Evolution du transport de gaz annuel en mio de kWh



### Variations en % par rapport à l'année précédente



### **Transport de gaz**

Pour les actionnaires preneurs d'énergie, les quantités acheminées de gaz se sont élevées à :

<u>Preneurs</u>	<u>mio kWh</u> <u>2018</u>	<u>%</u>	<u>mio kWh</u> <u>2017</u>	<u>Diff</u> <u>%</u> <u>17/18</u>
Sogaval SA	916	86.2	952.4	-3.8
Feldschlösschen Getränke AG *	-	-	1.3	-
Rigips SA	14.6	1.4	14.2	2.8
Société Suisse des Explosifs SA (SSE)	16.4	1.5	14.5	13.1
Sinergy Commerce SA	110.4	10.4	112.3	-1.7
Commune de Steg	4.1	0.4	4.6	-10.9
Elektrizitätswerk Brig-Naters AG (EnBAG)	1.5	0.1	1.7	-11.8
<b>TOTAL</b>	<b>1'063</b>	<b>100</b>	<b>1'101</b>	<b>-3.4</b>

*\*Dès le 1er janvier 2018, Feldschlösschen Getränke AG n'est plus partenaire de Gazoduc SA.*

### **ADMINISTRATION**

L'Assemblée générale a remercié M. Jean-Albert Ferrez pour son engagement au service de la société. Pour le remplacer, M. François Fellay, administrateur-délégué de Sogaval, est élu à l'unanimité.

### **Révision du contrat de partenaires Gaznat**

Les discussions entamées en 2017 entre les actionnaires concernant la révision du contrat de partenaires de Gaznat se sont poursuivies durant l'année. L'objectif est d'adapter le contrat de partenaires aux nouvelles conditions du marché.

## **Désignation de l'Organe de révision**

L'Assemblée générale a nommé la fiduciaire Nofival SA, à Sion, comme Organe de révision pour une année.

## **Analyse des risques et SCI**

Une liste des principaux risques de la société est mise à jour annuellement par les directeurs d'Unités d'affaires concernés et soumise au Conseil d'administration. Cette liste comprend également les mesures de diminution des risques appliquées et prévues.

### *Risques liés aux prix de l'énergie*

Gazoduc SA acquiert son énergie via Gaznat SA, dont elle est actionnaire. Les achats réalisés auprès de Gaznat étant dorénavant effectués sur le marché, l'esr rédige actuellement, avec l'aide d'un partenaire externe, un manuel de gestion de l'approvisionnement et des risques.

### *Risques liés aux taux d'intérêts*

Gazoduc SA n'est que très peu exposée à ce risque vu la conclusion de contrats de prêt à long terme à des échéances échelonnées, en monnaie nationale et à un taux d'intérêt fixe.

### *Risques liés aux crédits*

Le risque de crédits concerne les clients qui ne remplissent pas leurs engagements. La quasi-totalité des ventes de Gazoduc SA concerne des distributeurs régionaux, dont le nombre élevé de clients, ainsi que leur répartition géographique plaide pour une exposition faible de Gazoduc SA à ce risque. Dans le cadre du système de contrôle interne mis en place par l'esr, le traitement des décomptes établis pour les preneurs de gaz a fait l'objet d'une description détaillée et périodiquement révisée.

### *Risques liés aux liquidités*

Les risques liés aux liquidités sont ceux qui découlent du fait que Gazoduc SA ne puisse pas honorer ses obligations à temps ou les rémunérer à un prix correct (cas des intérêts négatifs). L'Unité d'affaires Finances de l'esr supervise hebdomadairement l'évolution des liquidités des sociétés gérées par l'esr.

## **PARTICIPATION**

GAZNAT S.A.

Capital-actions : Fr. 27'000'000.-. libéré à 100 %.

Participation Gazoduc S.A. : Fr. 2'612'000.-

Dividende pour l'exercice : 4 %

**GAZODUC S. A. S I O N**

**PARTIE FINANCIERE**

**56<sup>e</sup> EXERCICE**

**gaz naturel** 



## COMPTE DE RESULTAT

	COMPTES 2018	COMPTES 2017
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>PRODUITS</b>		
Ventes de gaz naturel	50'907'176.37	44'763'082.70
<b>Total des produits</b>	<b>50'907'176.37</b>	<b>44'763'082.70</b>
<b>CHARGES</b>		
Achats de gaz naturel	-52'550'661.42	-46'279'549.23
Charges d'exploitation	-58'587.00	-18'870.00
Charges d'administration	-18'052.65	-20'505.00
<i>Charges et produits financiers</i>		
- Charges financières	-12'074.40	-14'584.12
- Produits financiers sur participations	1'843'950.00	1'721'174.00
Impôts directs	-21'932.00	-26'746.55
<b>Total des charges</b>	<b>-50'817'357.47</b>	<b>-44'639'080.90</b>
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>89'818.90</b>	<b>124'001.80</b>

<b>BILAN</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>A C T I F</b>		
<b>Actif circulant</b>		
<i>Trésorerie</i>		
Banque	1'009'132.55	332'693.50
<i>Créances résultant de ventes et de prestations</i>		
Créances envers des actionnaires	8'709'868.85	9'053'861.80
Créances envers des tiers	127'339.85	86'930.60
Autres créances	848'621.31	781'690.92
<i>Actifs de régularisation</i>		
Actifs transitoires envers des actionnaires	0.00	31'075.80
<b>Total de l'actif circulant</b>	<b>10'694'962.56</b>	<b>10'286'252.62</b>
<b>Actif immobilisé</b>		
<i>Immobilisations financières</i>		
Participations financières	2'612'000.00	2'612'000.00
<i>Immobilisations corporelles</i>		
Immobilisations	1.00	1.00
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>2'612'001.00</b>	<b>2'612'001.00</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13'306'963.56</b>	<b>12'898'253.62</b>

<b>BILAN</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>		
<i>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations</i>		
Dettes envers des actionnaires	28'446.00	10'548.50
Dettes envers des tiers	10'819'794.94	10'194'325.60
 <i>Passifs de régularisation</i>		
Passifs transitoires envers des actionnaires	0.00	193'400.00
Autres passifs transitoires	6'500.00	32'575.80
 <b>Capitaux étrangers à long terme</b>		
<i>Dettes à long terme portant intérêt</i>		
Emprunt Banque cantonale du Valais	370'000.00	430'000.00
 <b>Total des capitaux étrangers</b>	<b>11'224'740.94</b>	<b>10'860'849.90</b>
 <b>Capitaux propres</b>		
 <i>Capital social</i>		
Capital-actions	1'125'000.00	1'125'000.00
 <i>Réserves</i>		
Réserve légale issue du bénéfice	159'800.00	153'500.00
 <i>Bénéfice au bilan</i>		
Bénéfices cumulés	707'603.72	634'901.92
Bénéfice de l'exercice	89'818.90	124'001.80
 <b>Total des capitaux propres</b>	<b>2'082'222.62</b>	<b>2'037'403.72</b>
 <b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13'306'963.56</b>	<b>12'898'253.62</b>

## FLUX DE TRESORERIE

	2 0 1 8	2 0 1 7
	CHF	CHF
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Bénéfice de l'exercice	89'818.90	124'001.80
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation avant variation du fonds de roulement (capacité d'autofinancement)	89'818.90	124'001.80
Variation des actifs d'exploitation	267'729.11	1'276'106.93
Variation des passifs d'exploitation	423'891.04	-1'456'455.33
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>	<b>781'439.05</b>	<b>-56'346.60</b>
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Remboursement des emprunts	-60'000.00	-60'000.00
Paiement des dividendes	-45'000.00	-45'000.00
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>-105'000.00</b>	<b>-105'000.00</b>
VARIATION DE TRESORERIE		
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>676'439.05</b>	<b>-161'346.60</b>
Trésorerie au début de l'exercice	332'693.50	494'040.10
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>1'009'132.55</b>	<b>332'693.50</b>

## Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2018

	Année 2018	Année 2017
<b>1. But et activité</b>		
<p>Gazoduc SA est une société de droit suisse dont le siège est à Sion. La société a pour buts le transport de gaz pour les besoins domestiques et industriels et plus spécialement la construction, l'exploitation, la gérance éventuellement la location de conduites de gaz sur le territoire valaisan en particulier et éventuellement sur tous autres territoires à emprunter pour prendre le gaz à la source, l'obtention de concessions nécessaires ainsi que toutes études y relatives et toutes opérations commerciales s'y rapportant. La société pourra également participer à d'autres sociétés visant des buts analogues.</p>		
<b>2. Principes comptables utilisés</b>		
<p>Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).</p>		
<b>3. Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250</b>		
<p>La société n'a pas de personnel. La gestion administrative et technique est effectuée par le personnel de l'esr.</p>		
<b>4. Prêts subordonnés des actionnaires</b>		
<p>Tous les actionnaires de Gaznat SA se sont engagés à couvrir les risques auxquels est exposée Gaznat SA au moyen de prêts subordonnés. L'acceptation de la postposition ainsi que le renoncement à la compensation et à la garantie en faveur des créanciers de rang prioritaire sont irrévocables.</p>		
La part de Gazoduc se monte à	1'699'000	1'699'000
<b>5. Raison de commerce, forme juridique et siège des entreprises dans lesquelles une participation importante est détenue</b>		
<p>La part du capital est identique à la part des droits de vote. Gaznat SA, société anonyme, siège à Lausanne, capital-actions de CHF 27'000'000, participation de 9.674 %, valeur nominale</p>		
	2'612'000	2'612'000
<b>6. Actifs mis en gage</b>	2'612'000	2'612'000
<b>7. Dettes à long terme portant intérêt</b>		
<p>Emprunt bancaire Banque Cantonale du Valais - 2.75 % Échéance 25.01.2021 - Amortissement CHF 60'000 par année</p>		
	370'000	430'000
<b>8. Honoraires de l'organe de révision</b>		
Prestations en matière de révision	2'500	2'500

# GAZODUC SA - SION

## REPARTITION DU BENEFICE

31.12.2018

CHF

### Résultat disponible

Bénéfices cumulés

707'603.72

Bénéfice de l'exercice

89'818.90

**Solde à disposition de l'Assemblée générale**

**797'422.62**

**Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires d'utiliser le bénéfice au bilan comme suit :**

Attribution à la réserve légale issue du bénéfice

4'500.00

Attribution d'un dividende de 4 %

45'000.00

**Report au nouvel exercice**

747'922.62

**Total**

**797'422.62**

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le Président :**

**La Secrétaire :**

**François Fellay**

**Valérie Bonvin**

Sion, le 17 avril 2019

**GAZODUC S. A. S I O N**

**Rapport de l'organe de révision**

**56<sup>e</sup> EXERCICE**

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018  
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE GAZODUC SA - Sion**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de GAZODUC SA, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

*Responsabilité du Conseil d'administration*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

*Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



*Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 17 avril 2019

NOFIVAL SA



Dimitri Vernay  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable  
ix



Claude Tornay  
Expert-réviseur agréé

